

ANNEE DE MAJ	2017	DIR	0	COM	MONTGAILLARD
--------------	------	-----	---	-----	--------------

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

NUMERO COMMUNAL	B00157
-----------------	--------

Propriétaire

PROPRIÉTAIRE MBDTV4	MME BRUNEL CLAUDINE MARCEL 0079 RUE DE LA GARE 65200 MONTGAILLARD	NÉ(E) LE 11/11/1956 À 65 TARBES
------------------------	--	------------------------------------

Désignation des propriétés bâties					Identification du local					Evaluation du local												
Section N° plan	C part	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	Bât	Esc	Niv	N° porte	N° invar.	S Tar	M Eval	Af	Nat Loc	Cat	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	An Déb	Fraction RC Exo	% Exo	
AK 0138		0079	RUE DE LA GARE	0024	A	01	00	01001	0053620	A	C	H	MA	6	2128.00							
AK 0138		0079	RUE DE LA GARE	0024	A	01	00	01001	0053620	A	C	H	MA	BA	207.00							

Désignation des propriétés non bâties				Evaluation											
Section N° plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Tar	Suf	Gr/Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance HA . A . CA	Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	
AK 0137		LA CAUSSADE	B019		A		P	03		21.28	9.34	A	TA	0	
AK 0138	0079	RUE DE LA GARE	0024		A		S			16.35	0.00				
Total Général										37.63	9.34				



AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

*paiement en ligne
le 16/09.
Piè. le 25/10.*

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. BAGNERES-DE-BIGORRE-CAMP
32 AV GERUZET BP 129
65201 BAGNERES DE BIGORRE CEDEX



MME BRUNEL CLAUDINE
79 RUE DE LA GARE
65200 MONTGAILLARD

Vos références

Numéro fiscal (C) : 02 74 704 723 321
Référence de l'avis : 18 65 4112285 07

Numéro de propriétaire : 320 B00157 B

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBDTV4
MME BRUNEL CLAUDINE MARCELLE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2018

1 329,00 €

Pour payer
par smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impots.gouv »



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

La loi rend obligatoire* le paiement de cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2018.

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

*À défaut, une majoration de 0,2 % du montant des sommes payées par un moyen de paiement non autorisé, avec un minimum de 15 €, sera appliquée.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone :** - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :
0 810 012 011 * - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• Sur le paiement de votre impôt :
TRES. BAGNERES-DE-BIGORRE-CAMP
32 AV GERUZET BP 129 65201 BAGNERES DE BIGORRE CEDEX
Tél : 05 62 95 02 85
• Sur le montant de votre impôt :
SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 320 MONTGAILLARD

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	16,38 %	%	2,80 %	24,69 %	%	9,80 %	%		
Taux 2018	16,38 %	%	2,80 %	24,69 %	0,205 %	9,80 %	%		
Propriétés bâties	Adresse	79 RUE DE LA GARE							
	Base ①	2363		2363	2363	2363	2363		
	Cotisation	387		66	583	5	232		1273
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations								
2017	382		65	577	-	229			
2018	387		66	583	5	232		1273	
Variation	+1,31 %	%	+1,54 %	+1,04 %	- %	+1,31 %	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	52,81 %	%	2,86 %	67,60 %	%	27,50 %	%		
Taux 2018	52,81 %	%	2,86 %	67,60 %	0,758 %	27,20 %	%		
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles	8		8			9			
Cotisations									
2017	4					2			
2018	4		0			2		6	
Variation	0 %	%	%	%	%	0 %	%		
		Dégrevement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »						Droit proportionnel :			
Base « Collectivité »						Droit fixe :			
La base communale des terres agricoles exonérée est de 2 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			50
						Dégrevement « Habitation principale »			
						Dégrevement JA « État »			
						Dégrevement JA « Collectivité »			
Références administratives : 650 50 021 005 320 320 R T						Montant de votre impôt :			1329

